

Dme P. L.—SAINT-PHILIPPE DE NERI. Objets perdus retrouvés par le secours de saint Antoine, après promesse de pain. *Mme L.-B. B.*

PORTNEUF : Honneur et reconnaissance à saint Antoine pour faveur obtenue. *L. H.*—SAINT-AUGUSTIN : Situation obtenue. *E. M.*—POINTÉ-AUX-TREMBLES : Deux grâces obtenues après promesse de donner du pain aux pauvres et de faire publier. *Dme J.-B. M.*—L'ISLET : Retour d'un absent, et situation avantageuse obtenue pour lui. *R. P. P.*—Santé recouvrée ; gloire à saint Antoine. *Un abonné.*—ELGIN ROAD : Ci-inclus mon abonnement en reconnaissance à saint Antoine qui m'a réglé une affaire très difficile. Je veux le connaître et le faire connaître davantage par le MESSAGER. *F. B.*

SAINT-NORBERT, ARTHABASKA : Faveur obtenue. *Dme J.-A. G.*—DRUMMONDVILLE : Une situation et deux autres faveurs obtenues. *M. G.*—SAINT-CHARLES : Guérisons obtenues. *F. R.* et *une abonné.*—SAINT-VALIER : Une situation pour un membre de ma famille a été obtenue de saint Antoine, qui, à notre prière, nous a aussi fait trouver une bonne servante. *L. K.*—SAINTE-ANNE DE BEAUPRE : Faveurs obtenues. *J. T.*—SAINT-SYLVESTRE : Préservation d'une maladie. *Dme V. P.*

FRASERVILLE : Désolé de me trouver sans situation, je promis 100 pains aux pauvres et insertion dans le MESSAGER, si saint Antoine me trouvait de l'emploi. Trois ou quatre jours après, j'avais l'embarras du choix entre quatre situations qui m'étaient offertes simultanément. Je demande pardon à saint Antoine de mon retard à faire connaître sa bonté à mon égard ; car je n'ai qu'à me louer de la situation qu'il m'a donnée. *P. J.*

— 0 —

Les intéressés remarqueront peut-être qu'il n'y a pas de faveurs de Québec, ni de Chicoutimi, ni des États-Unis, dans l'énumération ci-dessus ; c'est que, au beau milieu de notre compilation, notre imprimeur nous avertit que notre No d'avril est complet. Nous renvoyons donc au prochain numéro près de la moitié de notre correspondance. Mais en revanche le prochain MESSAGER paraîtra avec le mois de mai. Nos mesures sont prises pour en arriver là.

Le total des faveurs attribuées à l'intercession de saint Antoine et rapportées à nos bureaux durant le mois de mars est de 167, dont 83 faveurs spéciales, 45 guérisons, 7 entre-rises menées à bonne fin, 5 objets précieux retrouvés, 6 situations obtenues, le retour de 2 absents, 14 affaires importantes réglées, 5 procès gagnés.

— 0 —

RECOMMANDATIONS A SAINT ANTOINE

Entreprises, 17.—Faveurs spéciales, 46.—Orphelins, 19.—Situation, 13.—Famille, 18.—Malades, 42.—Vocation, 16.—Examen, 12.—Objets, 8.—Première communion, 15.—Personne affligée, 7.—Conversions, 15.—Dettes, 3.—Opération chirurgicale, 3.—Etudiants, 46.—Ecoles, 8.—Hommes adonnés à la boisson, 10.—Autres faveurs, 20.—Défunts, 3.

Et encore les Ecoles du Manitoba, pour lesquelles il ne faut cesser de prier.

Réciter le *Répons miraculeux* à ces intentions.